

Règlement JEU CONCOURS « Orchestre National de Bretagne – 24/05/2024 »

m.b.a
MUTUELLE
QUI VOUS PROTÈGE D'AUSSI PRÈS ?

ARTICLE 1 : Organisateur

M.B.A Mutuelle, mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 777 749 409 et dont le siège social est situé au 62, Boulevard Jean Mermoz, CS 90739, 35207 RENNES CEDEX 2,

Organise un jeu-concours intitulé « **Orchestre National de Bretagne – Jeunesse Virtuose** », pour le concert qui aura lieu le vendredi 24 mai 2024 à 20h00.

ARTICLE 2 : Participants

La participation à ce jeu-concours est réservée à toutes personnes physiques, majeures résidant en France métropolitaine.

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion du personnel et des élus de la mutuelle organisatrice.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Un tirage au sort sera effectué pour gagner 2 places au concert Jeunesse Virtuose, le vendredi 24 mai à 20h00 à l'Opéra à Rennes.

ARTICLE 4 : Date et lieu de validité

Ce jeu se tiendra du **lundi 13 mai au lundi 20 mai 2024**.

ARTICLE 5 : Désignation des gagnants

Le **mardi 21 mai 2024**, un tirage au sort sera effectué pour désigner le ou la gagnant(e).

ARTICLE 6 : Annonce des résultats et attribution des lots

L'annonce du gagnant se fera le **mardi 21 mai 2024**. Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) par mail ou par téléphone. Les places lui seront envoyées par mail.

La valeur de 2 places du concert Jeunesse Virtuose : 38 € pour 1h40 de concert.

Le gagnant ne pourra en aucun cas céder sa dotation à titre onéreux, ni prétendre obtenir la contre-valeur en numéraire ni obtenir son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La dotation est nominative, elle ne pourra donc pas être remise à une autre personne que celle désignée comme gagnant.

ARTICLE 7 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être reconnue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

L'organisateur ne prend en charge aucun frais de déplacement pour jouer et/ou faire usage de son lot.

ARTICLE 9 : Informatique et Libertés

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu-concours. M.B.A Mutuelle est sensible à la protection des données personnelles et s'engage au respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données et de la Loi Informatique et Liberté.

A ce titre, les données collectées ont pour finalité la gestion et l'exécution du jeu-concours et le respect de la réglementation.

Le responsable de traitement de M.B.A Mutuelle est le Directeur Général. Il peut être contacté, pour l'exercice du droit lié aux données à caractère personnel (accès, rectification ou effacement, limitation, opposition, portabilité) selon les modalités suivantes :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : M.B.A Mutuelle, Délégué à la Protection des Données au 62, Boulevard Jean Mermoz CS 90739 35207 RENNES CEDEX 2.

- Par courriel : dpo@mbamutuelle.com

M.B.A Mutuelle apporte la plus grande attention aux données personnelles de ses membres participants, néanmoins si le membre participant considère que le traitement des données le concernant porte atteinte à ses droits, il dispose de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

- Par courrier postal : CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

- Par internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données à caractère personnel de M.B.A Mutuelle, des explications complémentaires sont disponibles sur le site internet de M.B.A Mutuelle : www.mbamutuelle.com

ARTICLE 11 : Dépôt du règlement

Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne faisant une demande écrite à l'adresse suivante : M.B.A Mutuelle, 62, Boulevard Jean Mermoz, CS 90739, 35207 RENNES CEDEX 2.

Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

Le règlement est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.mbamutuelle.com> ainsi que dans les agences M.B.A Mutuelle.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Cet avenant sera publié sur le site internet : <http://www.mbamutuelle.com>. Cette information rendra opposable l'interruption ou la modification du présent règlement.

